

À la Une

8 jours pour le 8 mars

La Journée internationale des femmes, également appelée Journée internationale des droits des femmes dans certains pays comme la France, est célébrée le 8 mars. Elle met en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes. L'édition 2018 s'inscrit dans le fil d'un mouvement mondial sans précédent en faveur des droits des femmes, de l'égalité et de la justice. Le harcèlement sexuel, la violence et la discrimination à l'encontre des femmes ont fait la une des médias et ont fortement suscité un débat public stimulé par une détermination affirmée à instaurer un changement. A travers le monde entier, des femmes et des hommes se mobilisent pour un avenir plus équitable et protester contre le harcèlement sexuel et la violence.

Dans ce cadre, le ministère organise des événements, du 5 au 9 mars 2018 :

- La semaine s'ouvrira par une table ronde, le lundi 5 mars, pour l'ensemble des agents du ministère sur le thème de « **L'action du ministère de l'Intérieur dans l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences** ». Cet événement, aura lieu de 10 h 00 à 12 h 00 à l'Amphithéâtre sur le site Lumière (Paris 12^e) et sera clôturé par Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur. Ce temps fort de la semaine donnera la parole aux femmes et aux hommes de notre ministère qui, avec les intervenants sociaux et l'ensemble des acteurs locaux, s'efforcent d'apporter au quotidien les meilleures réponses à ces femmes.
- Un concours photographique autour du thème « **Reflets de femmes de l'Intérieur** » a été lancé en février afin de mettre en image les femmes du ministère dans leur milieu professionnel. Ce dernier vise à mettre en image, dans leur cadre professionnel, les femmes du ministère. 20 photos ont été retenues pour l'exposition qui se tient à partir du 5 mars pendant 15 jours dans l'Atrium de l'immeuble Lumière.
- Les préfetures organisent des actions, pour les connaître, consulter l'actualité du site intranet.mi



> Chiffres

Dans le monde

- **63 millions**⁽¹⁾ de filles dans le monde n'ont pas accès à l'éducation.
- **700 millions**⁽¹⁾ de filles mariées de force et ce, bien avant l'âge adulte.
- Le taux d'emploi des femmes est de **50 %**⁽²⁾.
- Le revenu salarial des femmes est inférieur de **24 %**⁽²⁾ à celui des hommes.

En France

- En 2016, **123**⁽³⁾ femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint.
- Le modèle de la « femme au foyer » reste soutenu par environ **1** français sur **5** (**22 %**)⁽⁴⁾ contre 43 % en 2002.
- Sur 100 jeunes cadres, on comptait **49** femmes en 2013 contre **41**⁽⁴⁾ en 2001.
- Les femmes ont des droits à la retraite **42 %**⁽⁵⁾ inférieurs aux hommes.

Au ministère

- **29 %**⁽⁶⁾ des effectifs du MI sont des femmes
- **28 %**⁽⁶⁾ des effectifs de la PN sont des femmes.
- **18,9 %**⁽⁶⁾ des effectifs de la GN sont des femmes.

(1) Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme - (2) Infographie RFI - (3) Stop-violences-femmes.gouv.fr - (4) Etude INSEE 2017 « Femmes et hommes, l'égalité en question » - (5) www.lemonde.fr - (6) Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 2016.



N° de téléphone « Violence femme info » :
3919 (gratuit)

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'Égalité-Diversité :
<http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>
Site : intranet.mi
Portail sur « La Journée Internationale de la femme 8 mars » :
<http://www.un.org/fr/events/womensday/>

Labels Égalité – Diversité : l'audit prévu le 12 mars

Dans le cadre de sa volonté d'exemplarité, de valorisation des bonnes pratiques et d'amélioration continue de ses processus RH, le ministère s'est porté candidat aux labels égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité. La visite prochaine des auditeurs, prévue pour le 12 mars, est l'un des temps forts de cette démarche.

Les labels de l'association française de normalisation (AFNOR), c'est quoi ?

- Un objectif de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'une part et de promotion de la diversité par la prévention contre les discriminations et le harcèlement d'autre part.
- Le témoignage d'un ministère moderne et engagé souhaitant être exemplaire.
- Deux commissions qui se réuniront, après les audits, pour décerner les labels pour une durée de quatre ans.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'égalité/diversité du ministère de l'Intérieur : <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>

Police de sécurité du quotidien, quelles mesures ?

Le 8 février dernier, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a officiellement lancé la police de sécurité du quotidien (PSQ). Déployée en priorité dans certains territoires, elle vise à insuffler « un nouvel état d'esprit » parmi les forces de l'ordre. « Il s'agit de déployer une police mieux ancrée dans les territoires dont elle a la charge » explique Emmanuel Macron. Avec la PSQ, le gouvernement répond à la priorité des Français : la sécurité. « Une police qui connaît la population est plus à même de résoudre les problèmes locaux, (...) parce que seule une police proche des gens a les moyens de faire comprendre son action, d'assurer la sécurité de tout un quartier et de faire reconnaître son autorité ». L'essence même de la PSQ repose dans sa méthode directement issue du terrain. Elle a été établie grâce à un questionnaire envoyé aux 250 000 policiers et gendarmes. Les 70 000 réponses ont mis en lumière deux requêtes : moins de contraintes administratives et plus de terrain, ainsi que 5 axes permettant de construire la police et la gendarmerie de demain. D'ici janvier 2019, ce sont 30 quartiers de reconquête républicaine en zone police et 20 départements en zone gendarmerie qui bénéficieront de la PSQ.

Des ambitions retrouvées, la sécurité et la lutte contre la délinquance de nouveau au cœur de l'action :

- Des forces plus nombreuses : 10 000 postes créés d'ici 2022.
- Des procédures simplifiées, allégées et dématérialisées.
- Fin des tâches indues.
- Des moyens de sanction immédiats par des amendes forfaitaires.

Des forces respectées, des agents mieux équipés et mieux protégés :

- Un parc immobilier rénové et des conditions de travail améliorées.
- De nouveaux modules de formation initiale et continue.
- Plus de moyens pour des équipements renouvelés et modernisés : budget en hausse (+ 50 % police, + 15 % gendarmerie), 30 000 voitures, 70 000 gilets pare-balle...

Une police et une gendarmerie sur mesure, à chaque territoire, une réponse adaptée :

- Une adaptation des moyens aux problématiques de chaque territoire de Métropole et d'Outre-mer.
- Une plus grande autonomie pour les responsables territoriaux dans l'opérationnel et la gestion.
- Plus de contact avec la population : 250 unités « Brigades et groupes de contact » d'ici 2019.



Une police connectée, pour plus d'efficacité et plus de facilité :

- Des services dématérialisés pour les usagers : pré-plaintes et plaintes en ligne...
- 110 000 tablettes d'ici 2020.
- De nouveaux moyens vidéos : dans les transports en commun, 10 000 caméras-piétons d'ici 2019.

Une police partenariale, les acteurs publics ou privés doivent travailler ensemble :

- Davantage de coopération de tous les acteurs de la sécurité : élu, sécurité privée, associations, commerçants...
- Un développement de l'engagement citoyen : + de réservistes de la Garde nationale, dispositifs de participation aux missions de sécurité (opérations tranquillité, etc.).

>>> Pour en savoir plus

Site Internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lancement-de-la-Police-de-Securite-du-Quotidien>

Le Bilan social 2016 du ministère de l'Intérieur

Le Bilan social dresse un état des lieux et un panorama actualisé de l'ensemble des personnels du Secrétariat général, de la Police et de la Gendarmerie nationale et fait état des évolutions marquantes en matière de gestion des ressources humaines pour l'année 2016.

L'année 2016 s'est avérée riche en réforme pour le ministère de l'Intérieur avec des dispositifs ambitieux, notamment en matière de modernisation du service public, dans le déploiement du Plan préfecture nouvelle génération (PPNG), l'achèvement de la mise en place des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et l'accompagnement à la création des nouvelles régions.

Il est complété par le *Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* qui permet d'apprécier davantage la situation des femmes et des hommes qui composent notre institution et offre un éclairage sur différents aspects de leur vie professionnelle : la répartition des effectifs, les femmes et l'encadrement, les promotions et avancements, la rémunération.

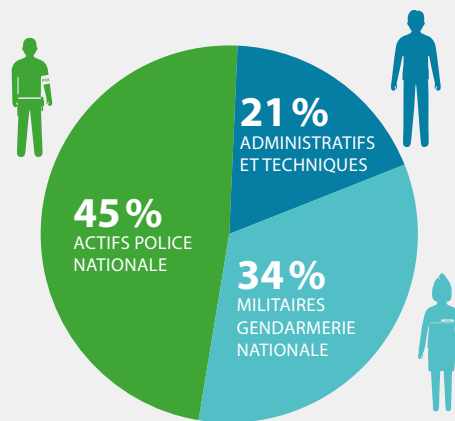
Ces documents ont pour objectifs d'améliorer la compréhension des effectifs du ministère et de renforcer la dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences partagée par les composantes du ministère.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2016

276 644 AGENTS



2^e + gros ministère



40 ans → ÂGE MOYEN DES AGENTS

FOCUS SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE LA PLACE DES FEMMES AU MINISTÈRE

29%
des effectifs



79 888
femmes

14%
de femmes
travaillent
à temps partiel

et **1%** d'hommes

32%
de femmes
primo-nominées
aux emplois supérieurs
et dirigeants

90%

AGENTS
EN SERVICES
DÉCONCENTRÉS
ET TERRITORIAUX

10%

AGENTS
EN ADMINISTRATION
CENTRALE

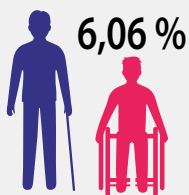
6 916
DÉPARTS RETRAITE
{ + 468 départs }

79 888

FEMMES

196 756

HOMMES



6,06%

DES EFFECTIFS DU MI
SONT EN SITUATION
DE HANDICAP

22 003 agents
en formation
initiale



696 434
en formation
continue

MASSE SALARIALE
DU MINISTÈRE EN 2016
17 911 724 917 €



62 918 673 €

BUDGET D'ACTION SOCIALE

54 agents
ont bénéficié
du télétravail



971 apprentis

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRH/Rubrique « Fonction RH ministérielle »/MGMRH Les outils :

> <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>

Informer, sensibiliser et prévenir : la Journée nationale de l'audition

Le 8 mars se déroule la 21^e édition de la Journée nationale de l'audition (JNA) organisée par l'association du même nom. L'objectif est d'alerter l'opinion publique sur les effets du bruit et des traumatismes auditifs sur notre système auditif. De nombreux spécialistes et acteurs du monde de l'audition et de la santé proposent au public d'effectuer un bilan auditif et répondre ainsi à toutes les interrogations des personnes désireuses de mieux être informées sur leur capital auditif. Dépistages gratuits, tests, conférences, expositions, concerts pédagogiques, au total plus de 3 000 actions sont organisées sur l'ensemble du territoire.

Cette année, la JNA s'intéresse de près aux acouphènes et l'hyperacousie. Une enquête IFOP/JNA a été réalisée en ce début d'année afin d'évaluer la prévalence de ces sifflements ou bourdonnements d'oreille sur l'état de santé.

Elle révèle que 28 % des Français déclarent souffrir d'acouphènes au quotidien, soit 1 français sur 4⁽¹⁾. Les jeunes sont particulièrement concernés : 56 % des 15/17 ans⁽¹⁾ et 49 % des 18/24 ans⁽¹⁾ ont déjà vécu l'expérience d'acouphènes contre 43 %⁽¹⁾ pour la moyenne nationale. Actuellement, les acouphènes et l'hyperacousie sont considérés par la réglementation du travail comme symptômes aggravants en cas de surdités professionnelles mais ne sont pas reconnus parmi les handicaps invisibles invalidants. D'ores et déjà et pendant toute la campagne, le collectif JNA mobilisera les associations de patients et les professionnels de santé pour alerter les pouvoirs publics des effets néfastes de l'absence de reconnaissance de ces symptômes parmi les handicaps invalidants.

(1) Enquête IFOP/JNA 2018.



Acouphènes et hyperacousie, kézaco ?

Les acouphènes sont des bruits que l'on entend « dans l'oreille » ou « dans la tête », continus ou intermittents sans qu'ils aient été émis par une source extérieure. Il existe des acouphènes objectifs en relation avec une maladie de l'oreille moyenne et les acouphènes subjectifs qui représentent la majorité des cas. Dans 95 % des cas, les acouphènes n'ont aucune gravité. Les origines des acouphènes sont variées, mais elles sont le plus souvent liées à une perte auditive apparue suite à un traumatisme auditif ou à l'usure de l'oreille liée à l'âge.

L'hyperacousie désigne une intolérance aux bruits, même les plus banals. L'hyperacousie est souvent la séquelle d'un traumatisme acoustique et accompagne l'acouphène dans 40 % des cas.

L'hyperacousie est un symptôme rapidement invalidant. L'oreille a perdu de sa dynamique de fonctionnement et le seuil d'inconfort et de douleur se rapproche du seuil d'audition.

>>> Pour en savoir plus

Site portail sur l'audition : > www.journee-audition.org

Découvrir la liste des participants

Enquête IFOP/JNA 2018 « Acouphènes et hyperacousie : fléaux du XXI^e siècle ? »

Site Intranet de l'action sociale :

> <http://actionsociale.mi>

Pour connaître les lieux d'actions, d'animations et de conférences pour bénéficier d'un test de dépistage auditif gratuit, un n° Azur :

0 810 200 219 (prix d'un appel local).

En administration centrale, les cabinets de médecine de prévention proposeront des dépistages de l'audition. Pour connaître les modalités de cette campagne, consulter le site Intranet de l'action sociale.

En préfecture, se rapprocher de votre cabinet médical de prévention.

Epidémie de rougeole : vérifiez si vous êtes vaccinés !

Depuis le 1^{er} novembre 2017, 387 cas de rougeole ayant entraîné 1 décès et 83 hospitalisations, dont 6 en services de réanimation, ont été signalés en France. L'épidémie poursuit sa propagation à partir de plusieurs foyers épidémiques en Nouvelle-Aquitaine, puis plus récemment en Occitanie, Bretagne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La rougeole se manifeste par la fièvre, la toux, un écoulement nasal, les yeux rouges qui pleurent et un malaise général. L'éruption cutanée commence après 3 ou 4 jours de fièvre élevée. La maladie aiguë dure une bonne semaine et la plupart des personnes atteintes guérissent en deux à trois semaines. Des complications ou des surinfections peuvent survenir : laryngite, otite, pneumonie ou même encéphalite pouvant entraîner la mort ou des séquelles. Les hospitalisations sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins d'un an, les adolescents et les jeunes adultes.

Il n'existe pas de traitement spécifique du virus de la rougeole. Pour se protéger, une seule solution : la vaccination. Elle protège dans près de 100 % des cas après 2 doses de vaccin. Si 95 % des enfants se font vacciner avec 2 doses, l'élimination de la maladie est possible. Pourtant, le taux de couverture vaccinale reste insuffisant chez les 15-35 ans et chez les nourrissons, ce qui explique que le virus continue à circuler dans le pays.



>>> Pour en savoir plus

Site de l'action sociale : <http://actionsociale.mi>

Calendrier des vaccinations 2018 : <http://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>

La vaccination et la maladie : <http://www.vaccination-info-service.fr/>

Action solidaire

Un défi de taille : 900 km pour l'association Killian

8 policiers vont parcourir 900 km à pied ou en vélo en six jours afin de collecter des fonds au profit d'enfants handicapés.

Olivier Cressens, fonctionnaire de police et papa du jeune Killian atteint du syndrome d'Angelman, parcourra 900 km à vélo entre Le Havre (76) et Rive de Gier (42) entre le 20 et 26 mai 2018. Il sera accompagné par une équipe de 7 coureurs, également policiers, qui vont effectuer le même trajet en relais. En 2017 l'opération a été réalisée sur 800 km, l'objectif est désormais d'augmenter la difficulté au fil des ans. L'année précédente, l'événement était couvert par 25 médias dont 6 nationaux, une aventure qui mérite de gagner en visibilité pour accroître le nombre de dons !

Le syndrome d'Angelman est une maladie neurogénétique rare qui se caractérise par un déficit intellectuel et moteur sévère : troubles du sommeil, du langage, de la marche, épilepsie... Depuis 2004, l'association Killian, contribue au financement de la recherche médicale, développe la médiatisation de la maladie afin de sensibiliser l'opinion sur ce handicap et vient en aide à de nombreux enfants et adultes handicapés en leur offrant du matériel, des loisirs et des animations.



>>> Pour en savoir plus

Aidez-les : www.lepotcommun.fr/pot/r9nbda57

www.associationkillian.org

Tél. 06 50 22 47 66 - Courriel : olivier.cressens@wanadoo.fr

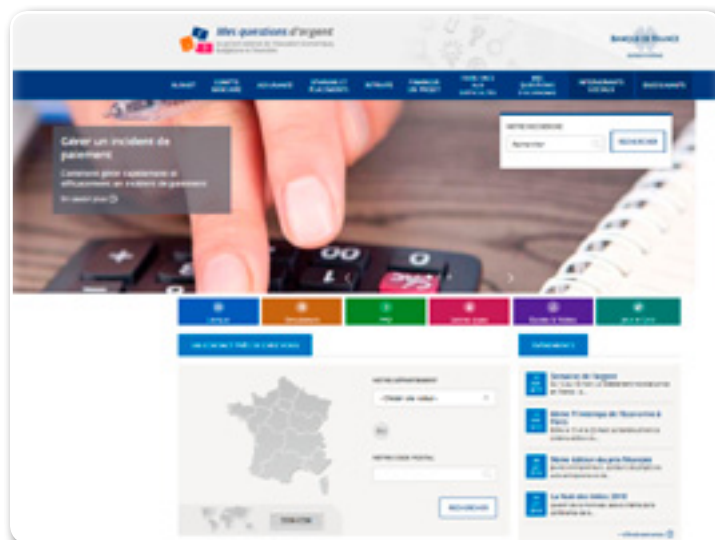
Retraite

La Banque de France lance un site web pour vous aider à préparer votre retraite

Un départ à la retraite, ça se prépare. Il existe sur le web tout un tas de sites qui vous proposent de vous aider mais attention, avec in fine, la vente de services à la clé ! C'est pourquoi la Banque de France a décidé de mettre en ligne sur le portail « Mes questions d'argent » une rubrique qui vous aide à mieux comprendre, anticiper et vous informer sur la retraite. De manière totalement neutre et indépendante.

Le site web mesquestionsdargent.fr, porté par la Banque de France, accompagne le grand public dans l'acquisition des bases nécessaires à la préparation du départ à la retraite en proposant notamment des outils permettant de faire le point sur ses droits, fixer son âge de départ, mieux gérer son budget ou encore, mieux appréhender les risques financiers auxquels chacun peut un jour être confrontés. Ce portail a été conçu en collaboration avec des acteurs associatifs, institutionnels et professionnels impliqués dans la pédagogie économique, budgétaire et financière.

Les informations sélectionnées « respectent cinq critères essentiels : neutralité (contenu neutre et factuel sans aucune mention de produit ou de marque commerciale), actualisation (mises à jour régulières), gratuité (contenus accessibles sans inscription préalable), pédagogie (textes clairs et didactiques), accessibilité ».



>>> Pour en savoir plus

Site du portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière de la Banque de France :

<https://www.mesquestionsdargent.fr/>

Rappel : ouverture de l'Ensap depuis le 1^{er} février 2018 !

L'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) est accessible à tous les agents de la fonction publique d'État depuis le 1^{er} février 2018 à l'adresse suivante : <http://ensap.gouv.fr>
Sur cet espace, tous les fonctionnaires peuvent désormais consulter les droits acquis au cours de leur carrière en matière de retraite sur leur compte individuel retraite (CIR).

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/
Rubrique Retraite :

Nouvel espace numérique
sécurisé de l'agent public (ENSAP)

La CMI : une nouvelle carte pour faciliter les déplacements



Les cartes mobilité inclusion (CMI) donnent des avantages aux personnes handicapées, aux personnes âgées et en perte d'autonomie. Les CMI remplacent progressivement les anciennes cartes et sont plus sécurisées.

En effet, en cas de vol ou de perte, il vous suffit de faire une déclaration sur le site www.carte-mobilite-inclusion.fr : le code-barres de la CMI est automatiquement désactivé, la carte devient inutilisable et une nouvelle vous sera envoyée.

Il en existe trois différentes :

- la CMI stationnement,
- la CMI priorité,
- la CMI invalidité.

Il est possible d'en cumuler deux au maximum. Ainsi, vous pouvez bénéficier à la fois d'une CMI stationnement et d'une CMI invalidité ou à la fois d'une CMI stationnement et d'une CMI priorité.

D'autres dispositifs sont mis en place pour encourager et simplifier les déplacements des personnes en situation de handicap. Certains départements et communes proposent des transports sur demande (sous réserve de remplir les critères d'éligibilité) : navettes et taxis individuels ou collectifs. Ces moyens de transport permettent de garder une certaine autonomie en effectuant des déplacements de proximité vers les marchés, grandes surfaces... Pour savoir si votre département propose ce type de service, renseignez-vous auprès de votre conseil départemental ou de votre centre communal d'action sociale (CCAS)...

La SNCF dispose d'un service « Accès Plus », entièrement gratuit et qui permet l'accueil et l'accompagnement au train des personnes en fauteuil roulant ou détentrice d'une carte (invalidité, pensionné-réformé de guerre, priorité, station debout pénible ou de stationnement de véhicule).

>>> Pour en savoir plus

Source : site Internet de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : <http://www.cnsa.fr/>
Site de la SNCF : <https://www.oui.sncf/services/acces-plus>

Les différents modes de succession

La gestion de droits de succession en France dépend de plusieurs variables, de même que son degré d'imposition.

La succession en l'absence de testament : lorsque le défunt n'a pas rédigé de testament, c'est la loi qui désigne les héritiers des droits de succession. Il s'agit alors d'une dévolution légale.

Les héritiers sont désignés dans l'ordre suivant et en fonction de leur degré de parenté avec le défunt :

- Les enfants et leurs descendants (aucune distinction ne doit être faite entre les enfants, que leurs parents soient mariés ou non).
- Les parents, les frères et sœurs et les descendants de ces derniers.
- Les ascendants autres que les parents.
- Les collatéraux autres que les frères et sœurs et les descendants de ces derniers.

Les règles d'imposition des successions : en principe, le bénéficiaire d'un héritage doit réaliser une déclaration et payer des droits de succession. Toutefois, les déclarations et les paiements sont en fonction de la nature des biens perçus.

Si le défunt était domicilié fiscalement en France, le bénéficiaire est soumis aux droits de succession sur tous les biens reçus (biens, meubles et immeubles), qu'ils soient situés en France ou à l'étranger, sauf dans le cas de clauses internationales contraires. Si le défunt était domicilié fiscalement à l'étranger, l'imposition dépendra du domicile fiscal du bénéficiaire.

Les 3 cas d'exonérations de droits de succession

Des exonérations partielles ou totales existent sur les droits de succession sur la base de 3 critères :

- Exonérations liées à la qualité du bénéficiaire (époux survivant, frère ou sœur du défunt sous conditions...).
- Exonérations liées à la qualité du défunt (victime de guerre, d'acte de terrorisme).
- Exonérations liées à la nature des biens transmis (bois et forêts, monument historique...).



>>> Pour en savoir plus

Source : [portail du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics](http://portail.du.ministere.de.l'economie.des.finances.de.l'action.et.des.comptes.publics)
Site du Service-public.fr :
Établir un testament
Droits de donation : calcul et paiement
Droits de succession : calcul et paiement

Du côté de la FJM

LA NATURE S'ÉVEILLE AU "DOMAINE DU LAC" EN AUVERGNE

> **Profitez des vacances de Printemps avec l'ouverture du parc résidentiel de loisirs « le Domaine du Lac » le 7 avril 2018.**

Votre semaine (8 jours/7nuits) en mobile home classique 4/6 pers. (2 chambres) : à partir de 203 €/la semaine (tarif MI QF1 Période verte).

Le tarif ne comprend pas : les boissons, les repas, les transports, les draps et linge de toilette, la taxe de séjour.

Parc résidentiel de loisirs « Le Domaine du Lac »

Chemin des Cratères - Sauteyras - 63970 Aydat

Conditions et réservations au **04 73 79 37 07** ou fjmledomainedulac@orange.fr

Site Internet : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>



VACANCES NEIGE À LA RÉSIDENCE « LES ÉCUREUILS »

> **Dernière ligne droite pour profiter de la neige et du soleil dans le cadre de la résidence « Les Ecoreuils ».**

Venez vivre la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps, le tout accompagné de la douceur Catalane.

L'été se prépare aussi, avec l'ouverture de la résidence début juin. Les réservations ont commencé...

L'été c'est l'occasion de découvrir de nouveaux paysages entre France, Espagne et Andorre, de pratiquer randonnée, VTT, canyoning, via ferrata, escalade, parapente... ou ne rien faire

et profiter du soleil catalan.

Résidence hôtelière « Les Ecoreuils »

1, rue Jean Moulin - 66121 Font-Romeu Cedex

Conditions et réservations au **04 68 30 16 01** ou fjm.ecureuils@orange.fr

Site Internet : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>



Les partenariats de la FJM...

PIERRE & VACANCES : EARLY DAYS PRINTEMPS ET ÉTÉ 2018

> **Jusqu'à -30 % sur votre séjour en réservant jusqu'au 29 mars inclus.**

Code partenaire : **29207**

Réservations par téléphone au **0 891 700 220** (0,25 € TTC/mn)

Site Internet : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/pierre-vacances>



KINOUGARDE

> **La garde d'enfants à domicile, c'est moins cher avec Kinougarde !**

Attentif et concerné par le bien-être de l'enfant et la tranquillité d'esprit des parents, Kinougarde propose un service de garde d'enfants de qualité pour simplifier votre quotidien. Chez Kinougarde, tout est simple et clair !

Pour calculer votre budget, et répondre à vos questions :

Numéro spécial partenariats **01 56 58 58 62** ou sur www.kinougarde.com/fondationjeanmoulin



VTF

> **Jusque 40 % de réduction sur votre séjour été !**

Offre limitée aux places attribuées à l'opération et selon disponibilités au planning. Non cumulable avec les autres promotions ou remises.

Code partenaire : **action 37**

Site Internet de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/vtf>



BILLETTERIE FJM

- Speed Park : **5,50 €** le ticket.
- Beauval : **26 €** le billet* adulte.
- Asterix : **39 €** le billet*.
- Puy-du-Fou : à partir de 32,20 € le billet* adulte.
- Zoo de Paris : 16,50 € le billet* adulte.
- Aquatic : **23 €.**

* billet(s) envoyé(s) par retour de mail en format électronique.

Bon de commande à télécharger

Pour tout renseignement : <http://www.fondationjeanmoulin.fr>



Les offres Disney...

Offre spéciale « Star Wars, saison de la force »

> **Billet 1 jour / 2 parcs** - Tarif adulte/enfant (3 à 11 ans inclus) à **49 €** au lieu de 99 € !

- Billet valable pour une visite **du 13 janvier au 25 mars inclus**.
- Achat jusqu'au 24 mars 2018.
- Billet électronique à présenter à l'entrée des Parcs.

Offre spéciale « Le Festival pirates et princesses »

> **Billet 1 jour / 2 parcs** - Tarif unique adulte/enfant (3 à 11 ans inclus) à **62 €** !

- Billet valable pour une visite **du 7 avril au 26 septembre 2018 inclus**.
- Achat du 1^{er} mars au 25 septembre 2018.
- Billet sans restriction de dates.

Offres Passeports annuels

> **Passeport annuel DISCOVERY** au prix de **125 €** au lieu de 139 € sauf les week-ends (voir les jours d'accès).

> **Passeport annuel MAGIC FLEX** au prix de **170 €** au lieu de 189 € (voir les jours d'accès).

> **Passeport annuel MAGIC PLUS** au prix de **224 €** au lieu de 249 € (voir les jours d'accès).

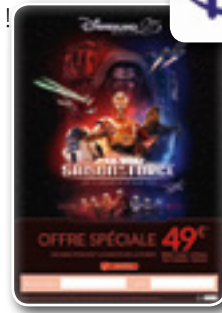
Afin de bénéficier de cette offre : cochez la 3^e ligne « Paiement en une seule fois avec impression temporaire » dans la fenêtre « Mode de paiement et de livraison de votre passeport annuel ».

Lire les conditions d'offre dans « en savoir plus » au moment de la sélection de votre passeport.

Modalités et réservations : site Intranet de l'action sociale, Rubrique Loisirs/Billetterie Disney : > <http://actionsociale.mi>

Site Internet de la FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mickey>

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur.)



Les séjours de l'ANAS...

COLO COULEUR SUD DU CENTRE ANAS DE RIVESALTES

> L'association nationale d'action sociale du ministère de l'Intérieur (ANAS) propose d'accueillir

des enfants de 6 à 16 ans des agents du MI ou adhérents de l'association, pendant les vacances scolaires d'été et Pâques.

Située dans le département des Pyrénées-Orientales en pays catalan, à 10 km de Perpignan et à 15 km de Port Barcarès, la Colo Couleur Sud allie le charme de la campagne entre mer et montagne.

Trois séjours sont proposés :

- du 5 juillet au 19 juillet 2018 (15 jours) : 70 places – **712,50 €**
- du 23 juillet au 6 août 2018 (15 jours) : 70 places – **712,50 €**
- du 10 août au 26 août 2018 (17 jours) : 70 places – **807,50 €**

(Transport en supplément).

La Colo Couleur Sud possède un label espace loisir Handisport qui permet l'intégration, par séjour, de 3 enfants atteints d'handicap.

Modalités d'inscription : **01 48 86 66 19** - Courriel : couleursud@anas.asso.fr

Descriptif et dossier téléchargeable sur le site : <https://www.anas.asso.fr/rivesaltes-couleur-sud>



Sur le site de l'Anas, retrouvez également le catalogue Vac'ANAS :

<https://www.anas.asso.fr/>

Concert Ciné-Trio au Temple de Port-Royal (75013 Paris)

Samedi 24 mars 2018 à 19 heures

> Le **Ciné-Trio**, formé de **3 musiciens classiques talentueux (piano, violon, hautbois)**, se produit depuis plus de 15 ans à Paris, en province, à l'étranger, avec un répertoire de plus de 350 morceaux de musiques de films (arrangements inédits) et plus de 40 thématiques distinctes. Ce concert du Ciné-Trio vous offrira toute une palette de couleurs et de nuances musicales « made in France », pour vous plonger dans des univers très différents, où l'émotion est toujours présente.

Au programme de ce concert, les œuvres des compositeurs Vladimir Cosma, Maurice Jarre, Michel Legrand... et des films emblématiques : Le Grand Blond avec une chaussure noire, le Fabuleux destin d'Amélie Poulain...

Avec le Ciné-Trio : Philippe Barbey-Lallia (piano), Cyril Baletton (violon) et Timothée Oudinot (hautbois).

Temple de Port-Royal - 18, bd Arago, Paris 13^e (Métro Les Gobelins).

Tarif privilégié réservé aux personnels du ministère de l'Intérieur : **10 €** au lieu de 20 €, 16 € ou 13 €.

Uniquement en prévente sur <https://www.weezevent.com/cine-trio-concert-35> (paiement sécurisé)

Sélectionnez d'abord vos billets et tapez votre code de réduction : **intérieur**



Agenda



> **Mardi 6 mars 2018**

> **CHSCT d'administration centrale** sur le site Lumière à la salle des commissions à 14 h 30.



> **Mercredi 11 avril 2018, Je donne mon sang, je sauve des vies ! (Paris 20^e)**

> Un don de sang est organisé au centre culturel Dobel par la RATP - 9, rue Philidor - Paris 20^e près du site Garance. Les agents du ministère peuvent s'y rendre en présentant une carte de service du ministère.

Inscriptions sur www.rendezvousefs.fr

Pour en savoir plus : > dondesang.efs.sante.fr

SDASAP/DRH

>> Départ



> **Nadine BASSET,**

Secrétaire du service social, quitte la SDASAP/DRH pour la préfecture de l'Aveyron.

>> Arrivée



> **Solange UMUTONI,**

a pris ses fonctions à la section pilotage budgétaire et évaluation de la dépense/Bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED)/SDASAP/DRH.

SDPAS/DRCPN

>> Départ

> **Christelle OPSOMER,**

a quitté le pôle logements (SDPAS/BPMEL) pour rejoindre le bureau des sapeurs pompiers professionnels (DGSCGC/DSP).

>> Arrivées

> **Dr Carine CHILLAUD,**

a pris ses fonctions en qualité de médecin inspecteur régional du SGAMI 12-13 au sein du service médical statutaire (SDPAS/SMS).

> **Véronique MERLIN,**

a rejoint le pôle partenariats du bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (SDPAS/BPQVT).